



Signataire : Léo Peterschmitt

Date de dépôt : 2 mai 2024

Question écrite urgente

La lutte contre les discriminations ne fait-elle pas partie du plan d'études romand ?

Dans un article du journal « Le Temps » du 2 mai 2024, intitulé « Anne Hiltbold : « Le militantisme n'a pas sa place à l'école genevoise » », la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, formation et jeunesse déclare que « On a tendance à vouloir ajouter beaucoup de choses dans l'école, comme la prévention pour lutter contre les discriminations, qui a du sens, mais on doit d'abord s'assurer que sa mission première est remplie ».

Le plan d'études romand (PER) intègre le « Vivre ensemble et l'exercice de la démocratie » avec des objectifs, notamment :

« Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire » et ses composantes (<https://portail.ciip.ch/per/learning-objectives/158>).

« Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues » et ses composantes (<https://portail.ciip.ch/per/learning-objectives/164>).

« Développer la connaissance de soi et apprendre au contact des autres » et ses composantes (<https://portail.ciip.ch/per/learning-objectives/161>).

Le plan d'étude romand intègre aussi de nombreux descripteurs :

- manifester une ouverture à la diversité culturelle et ethnique ;
- reconnaître son appartenance à une collectivité ;

- accueillir l'autre avec ses caractéristiques ;
- reconnaître les intérêts et les besoins de l'autre ;
- échanger des points de vue ;
- entendre et prendre en compte des divergences ;
- se faire confiance ;
- identifier ses perceptions, ses sentiments et ses intentions ;
- exploiter ses forces et surmonter ses limites ;
- juger de la qualité et de la pertinence de ses actions ;
- percevoir l'influence du regard des autres ;
- manifester de plus en plus d'indépendance ;
- élaborer ses opinions et ses choix ;
- réagir aux faits, aux situations ou aux événements ;
- articuler et communiquer son point de vue ;
- reconnaître l'importance de la conjugaison des forces de chacun ;
- confronter des points de vue et des façons de faire ;
- adapter son comportement ;
- participer à l'élaboration d'une décision commune et à son choix ;
- choisir et adapter un ou des langages pertinents en tenant compte de l'intention, du contexte et des destinataires ;
- identifier différentes formes d'expression orale, écrite, plastique, musicale, médiatique, gestuelle et symbolique ;
- respecter les règles et les conventions propres aux langages utilisés ;
- se libérer des préjugés et des stéréotypes ;
- renoncer aux idées préconçues ;
- reconnaître ses préjugés et comparer son jugement à celui des autres.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Selon le Conseil d'Etat, ces descripteurs et différents objectifs contenus dans le plan d'études romand (PER) ne correspondent-ils pas à la mission première de l'école ?***
- ***Cas échéant, le Conseil d'Etat compte-t-il ne plus appliquer le plan d'études romand (PER) dans notre canton ?***